

MAIRIE DE L'ILE MOLENE

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 août 2025, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2121.10 du CGCT.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Sont présents à cette réunion :

Didier Delhalle, Claudie Corolleur, Jean Marc Corbel, Amélie Jacob, Louis Squiban, Aurore Petton, Céline Delhalle, Philippe Richard

Ont donné pouvoir :

Frédérique Masson à Vincent Pichon
Olivier Jacq à Jean Marc Corbel

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Claudie Corolleur est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le maire, président, ouvre la séance à 17h30 et constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Adoption du PV du 26 mai 2025

- **DCM N° 2025081101 : demande de subvention au département pour la restauration des objets de l'église**
- **DCM N° 2025081102 : demande de subvention au département pour le changement des chaînes de mouillage**
- **DCM N° 2025081103 : demande de subvention FNADT pour la réutilisation de l'eau de pluie au pôle artisanal**
- **DCM N° 2025081104 : demande de subvention à la Région pour la rénovation de l'appartement situé au-dessus du secrétariat de mairie**
- **DCM N° 2025081105 : participation de la commune au projet Patrimoine Vivant**
- **DCM N° 2025081106 : réattribution de l'indemnité pour travaux salissants**
- **DCM N° 2025081107 : création d'un poste d'agent technique polyvalent**

Questions diverses

Adoption du Procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2025

Le maire demande si les membres du conseil ont des observations à formuler concernant le PV du 26 mai 2025.

Avis du conseil municipal : aucune remarque n'étant émise, le PV est adopté à l'unanimité.

N° 2025081101 DCM : demande de subvention au département pour la restauration des objets de l'église

La 1^{ère} adjointe expose l'état d'avancement du projet de restauration de certains objets d'art inscrits de l'Eglise Saint Ronan :

- Le cadre de la peinture « La Vierge à l'enfant »
- Une statuette en ronde-bosse représentant Saint Ronan en évêque
- Une petite sculpture en ronde-bosse représentant la Vierge à l'enfant
- Un Christ en croix
- Un reliquaire en bois peint et doré

Les devis permettant l'étude et la restauration de ces objets ont été demandé auprès de Catherine Ruel, restauratrice de peinture. Ces derniers s'élèvent à 2 665,50 € HT. Afin de financer ces interventions, une subvention a déjà été demandée auprès de la DRAC, à hauteur de 50%.

Il est demandé au conseil municipal de s'engager à inscrire au budget la somme de 2 665,50 € HT et de solliciter, en plus de l'aide de la région, l'aide du département à hauteur de 30%, soit 800 €.

Le maire précise que la ventilation de la vitrine, nécessaire à la bonne conservation des œuvres, a été réalisée par Jean Marc Corbel.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Avis du conseil municipal : adopté à l'unanimité

N° 2025081102 DCM : demande de subvention au département pour le changement des chaînes de mouillage

Le Maire rappelle au conseil la problématique de remplacement des chaînes de mouillage visiteurs, qui avait déjà été évoquée lors d'un précédent conseil. Le prestataire auquel la commune faisait appel ne pouvant réaliser l'intervention, il a fallu s'adresser à ScaphEussa et valider le devis d'un montant de 9 114,70 € HT. Ce coût important pour la commune n'a permis que la mise en place de 9 mouillages.

Jean Marc Corbel demande la restitution des chaînes usées ; la société qui est intervenue étant repartie avec.

Le Maire propose donc au conseil de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental, dans le cadre du Pacte Finistère (volet 3). Les projets étant finançables à hauteur maximale de 80%, le montant demandé est de 7 291,76 €.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Avis du conseil municipal : adopté à l'unanimité

N°2025081103 DCM : demande de subvention FNADT pour la réutilisation de l'eau de pluie au pôle artisanal

M. le Maire expose le projet de récupération d'eau de pluie à destination des artisans du pôle artisanal de Molène.

On récupère l'eau de pluie de toutes les toitures du pôle qui arrive dans un puits. Dans ce puits, il y a deux pompes avec des sondes (niveau haut-niveau bas). Quand le puits de récupération est chargé, une pompe se met en route et remplit la bâche à incendie. Un automate pilote l'installation pour qu'il n'y ait aucune

rupture d'alimentation. L'installation de la bâche à incendie permet de répondre aux exigences de sécurité. Les réflexions sur l'utilisation de cette bâche ont permis d'aboutir à une idée innovante : il s'agit d'utiliser cette citerne de 100 m³ d'une double façon, à la fois comme réserve d'eau contre l'incendie et comme source d'eau non potable, exploitable par les artisans. La citerne étant alimentée par l'ensemble des toits des bâtiments du pôle, son contenu sera rapidement renouvelé en cas d'utilisation de l'eau.

Pour cela, un système d'adaptation doit être commandé auprès du fournisseur et installé, et des canalisations doivent être ajoutées entre la citerne et les cellules des artisans : ce réseau permettra aux artisans d'utiliser cette eau gratuitement, à des fins de nettoyage ou de refroidissement dans le cas de la brasserie en particulier.

Les devis permettant la réalisation de ce projet s'élèvent à 22 295 € HT. Le dossier déposé via l'AIP a permis d'obtenir une participation de la Région à hauteur de 14 592 €, qu'il convient de valider via le dépôt d'un dossier FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Le maire fait une parenthèse et informe que tous les baux sont signés et que les agencements intérieurs sont en cours. L'inauguration pourrait avoir lieu à l'automne. Aurore Petton rappelle que c'est aussi la période de l'encaissement des loyers.

Il est demandé au conseil municipal de solliciter l'aide de la Région via le FNADT à hauteur de 14 592 €.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Avis du conseil municipal : adopté à l'unanimité

N° 2025081104 DCM : demande de subvention à la région pour la rénovation de l'appartement situé au-dessus du secrétariat de mairie

Le Maire expose au conseil le projet de rénovation de l'ancien appartement de Philippe Richard, situé au 2 rue de la Mairie, au-dessus du secrétariat. L'appartement est occupé par le cuisinier du « Vent des Iles » jusqu'à la fin du mois de septembre.

Les dépenses n'ont pas encore été chiffrées mais le dossier est déposé sur la base des estimations suivantes :

	Poste	Montant TTC	Montant par lot
Travaux	Electricité	16 500 €	57 500 €
	Plomberie	3 000 €	
	Cloisonnement	15 000 €	
	Isolation du toit	7 000 €	
	Assainissement	16 000 €	
Matériel et équipements	Radiateurs à inertie fluide	3 000 €	5 000 €
	Cuisine	2 000 €	
TOTAL		62 500 €	

Au titre du contrat état/région, la commune peut solliciter 50 000 € de subventions. L'appartement, une fois rénové, reviendrait à 12 500 €. Le maire explique que le sondage pour l'assainissement a été fait et que le devis devrait nous parvenir sous peu.

Le dossier devant être validé au CUP du mois de septembre à l'Île d'Arz, le maire demande donc aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette opération et de solliciter l'aide financière de la région dans la limite autorisée des 80% (soit 50 000 €).

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Avis du conseil municipal : adopté à l'unanimité

N° 2025081105	DCM : participation de la commune au projet Patrimoine vivant
----------------------	--

La 1^{ère} adjointe rappelle le contexte du projet d'inventaire du patrimoine culturel immatériel sur l'Île-Molène. Les nombreux éléments inventoriés sont en lien avec la culture maritime : savoir-faire liés aux algues (récolte, cuisine, fumage), pratiques festives liées à l'environnement insulaire (Fête de la mer, Marche Trielen Molène), techniques de pêche et vocabulaire maritime local (pêche à pied, godille, noms locaux des différentes espèces) ou encore parler molénais (expressions liées à la mer, toponymie des roches et des grèves). Afin de valoriser ces éléments, le projet prévoit une carte murale avec la toponymie et des QR codes, qui donnent accès à des podcasts présentant diverses pratiques maritimes. Un puzzle grand format permet également de sensibiliser au phénomène des marées.

Ce projet est porté par la commission Patrimoine de la mairie. Les demandes de subventions sont donc réalisées directement par la mairie, l'ensemble des informations nécessaires aux dépôts de dossiers étant préparé par la responsable du projet de valorisation du patrimoine. Il est proposé aux conseillers de valider une participation financière à hauteur de 500 €.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Avis du conseil municipal : adopté à l'unanimité

N° 2025081106	DCM : réattribution de l'indemnité pour travaux salissants
----------------------	---

Certains agents communaux bénéficient de l'indemnité travaux dangereux, insalubres, et salissants. Il convient au Conseil municipal de valider une réactualisation des bénéficiaires de cette indemnité, du fait de la modification de l'attribution de la tâche de nettoyage du Sémaphore. En effet, conformément à la délibération 8 du Conseil municipal ayant eu lieu le 22 mars 2023, il a été voté que Mme Solène Berthelé serait bénéficiaire de cette indemnité à hauteur de 3,09 euros bruts par mois, correspondant au nettoyage hebdomadaire du Sémaphore en période d'ouverture.

L'attribution de cette tâche a été modifiée de la façon suivante :

- Ouverture, fermeture et nettoyage quotidien par Jordy CHIRAT, employé CCPI, en semaine en période d'ouverture au public ;
- Ouverture, fermeture et nettoyage quotidien par Mathieu KEROUANTON, agent communal, le weekend en période d'ouverture au public ;
- Répartition à 50/50 des ménages hebdomadaires.

Il convient donc de revoir à la fois le montant de l'indemnité, qui doit être revu à 1,55 € bruts mensuels, et l'attribution. Mathieu Kerouanton remplace Solène Berthelé. Les conseillers veulent s'assurer que le ménage sera bien effectué par l'employé communal. Faire appel à la conciergerie pour les weekends peut être une piste mais plus couteuse. Une fois le sémaphore refait, il y aura moins d'humidité.

Jean Marc Corbel ne prend part au vote.

Pour : 8
Contre : 1
Abstention : 1

Avis du conseil municipal : adopté à la majorité

M. le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Devant les difficultés de santé d'un employé communal, il faut réfléchir à ouvrir un poste et créer un emploi. Anthony Petton ne peut pas tout faire tout seul.

Jean Marc Corbel fait remarquer qu'Anthony Petton n'exerce pas à 35 h pour la commune puisqu'il consacre 10 h pour Eau du Ponant.

M. le Maire expose la nécessité de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Complément de poste d'agent technique ;
- Nettoyage hebdomadaire des salles communales, état des lieux d'entrée et de sortie lors des locations ;
- Ouverture et fermeture selon calendrier annuel du musée du Drummond Castle et de la Maison de l'Environnement, incluant le ménage de ces espaces ;
- Tâches saisonnières (de mai à septembre) : relève des droits de mouillages auprès des navires stationnant sur les mouillages visiteurs dans le port de l'Île-Molène ; relève des paiements dus pour l'installation sur l'aire naturelle de camping de l'Île-Molène ; transfert des locataires des refuges du Ledenez sur demande.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2025, un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet (échelle de rémunération C1). L'offre sera publiée sur le site Emploi-territorial.

Il demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Les candidats devront justifier de la possession du Permis B, du permis de navigation côtière, et être titulaire d'une habilitation électrique B0/H0.

Aurore Petton considère que l'on anticipe beaucoup trop. Il n'est pas du tout incertain qu'Alain Berthelé puisse reprendre son service habituel. Le maire lui répond qu'il s'agit de garder Alain Berthelé le plus longtemps possible sur son poste. Il rajoute que « *si l'on n'avait pas anticipé lors de l'annonce du départ à la retraite de Marie France Perhirin, nous nous serions retrouvé en difficulté* ». La première adjointe considère que l'anticipation est nécessaire en matière de ressources humaines.

En conséquence, le maire demande aux membres du conseil municipal :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistance technique, de gestion des salles communales et des musées, ainsi que des relèves saisonnières, à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2025.
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée de 3 ans. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.
- Les candidats devront justifier de la possession du Permis B, du permis de navigation côtière, et d'une habilitation électrique B0/H0.

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

Avis du conseil municipal : adopté à la majorité

Questions diverses

- **Patrimoine vivant** : Nous en sommes à la phase de valorisation du patrimoine vivant de Molène qui a fait l'objet d'un inventaire. Le collectif travaille à la réalisation d'une carte de l'île sur laquelle figureront les noms des grèves, des quartiers, des roches. Des podcasts compléteront les informations graphiques.
- **Gestion des déchets** : depuis vendredi dernier, le service déchets de la CCPI a été relancé pour faire vider et nettoyer les points propres. Il n'est pas possible d'attendre jusqu'au 15 août dans les conditions actuelles. D'après Amélie Jacob, les bacs jaunes ont commencé à être vidés aujourd'hui. Les bacs supplémentaires pour les ordures ménagères ont été posés à quelques endroits mais pas en nombre suffisant.
- **Elections municipales** : le maire attire l'attention des conseillers qui auraient l'intention de se représenter lors des prochaines élections municipales du devoir de neutralité qui s'applique à compter du 1^{er} septembre et jusqu'au mois de mars. Il est rappelé qu'il s'agit d'un scrutin de liste (9 candidats au minimum et 13 au maximum). Le maire estime que tomber sous la coupe d'une commune pourrait poser problème : pour exemple, les îles Chausey font partie de Grandville. Il rappelle la réunion publique du 23 août.
- **Ouverture et fermeture du sémaphore** : c'est l'agent polyvalent de la CCPI qui s'en occupe la semaine et un employé communal le weekend. On constate cependant que le sémaphore reste allumé toute la nuit parfois.
- **Vélo électrique** : le vélo électrique destiné aux infirmières et financé par EDF va arriver.
- **Chats errants** : Vincent Pichon a croisé beaucoup de Molénais venant faire identifier leurs chats à Ouessant. Les chatons sevrés seront ramassés et envoyés à la SPA pour adoption. Aurore Petton demande que l'on rappelle, sur intramuros, aux propriétaires de chien, l'obligation de les tenir en laisse et de ramasser leurs déjections.
- **Circulation sur Molène** : le maire rappelle que les trottinettes sont toujours interdites. Louis Squiban s'inquiète des enfants qui roulent à vélo un peu vite dans certaines ruelles. Il y a très peu de circulation mais nous sommes dans des espaces partagés ou chaque usager doit faire preuve de prudence. La circulation de véhicules en dehors des heures professionnelles pose question.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire remercie les membres du conseil municipal et lève la séance à 18h30.

Publié sur le site internet de la commune le 15/09/2025.

Le maire, Didier Delhalle



La secrétaire, Claudie Corolleur

